



MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance régulière du 2 décembre 2019

En présence de : Mme Marie-Pier Aubuchon, mairesse

Des conseillers : M. Éric Chevrette, conseiller no 1
M. Martial Belley, conseiller no 3
M. Simon Deguise, conseiller no 4
M. Alain Goyette, conseiller no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6,

En l'absence de : Siège vacant, poste conseiller no 2

Madame Amélie Drainville, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 19 :45 heures par une période de silence et une courte réflexion.

Remise des attestations participation corvée nettoyage octobre 2019

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée ad hoc.

311-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu que Madame Amélie Drainville soit la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée ad hoc
3. Adoption ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
5. Administration
 - 5.1 Adoption des dépenses du mois de novembre 2019
 - 5.2 Factures à payer
 - 5.3 Vacance poste de conseiller no 2, date processus électoral (29-03-2020)
 - 5.4 Déclaration des dons et autres avantages, élus
 - 5.5 Soumission analyse d'eau
 - 5.6 MDDELCC : redevances
 - 5.7 Compensations 2019 collecte sélective
 - 5.8 Mandats Bélanger Sauvé Dossier cour municipale
 - 5.8 a) Cour Municipale
 - 5.8 b) Dossiers courants
 - 5.9 Avis motion projet règlement 290-2019, taxation 2020
 - 5.10 Adoption projet règlement 290-2019
 - 5.11 Déneigement entrées centre communautaire
 - 5.12 Calendrier des séances de 2020
 - 5.13 Correspondance
 - A. Remerciement Drapeau de la Famille
 - B. Remerciement SRPB
 - C. Levée de fond : Fées des dents
 - D. Association pulmonaire contre le radon
 - E. Demande appui SCIRBI
 - F. CTRB; Message temps des fêtes
 - G. Fondation Cégep de Joliette
 - 5.14 Chambre de commerce, renouvellement adhésion
 - 5.15 FQM : inclusion
 - 5.16 Date adoption budget
 - 5.17 Frais témoin à la cour
6. Sécurité publique

- 6.1 Assigner signataire entente 911
- 7. Transport/Voirie
 - 7.1 Demande DLC Haut-Saint-François
 - 7.2 Reddition cpte programme aide voirie locale projet particulier
 - 7.3 Travaux 892-902
- 8. Urbanisme
 - 8.1 Rapport mensuel des permis du mois de novembre 2019
- 9. Environnement
 - 9.1 Contrat collecte et transport matières résiduelles
 - 9.2 Nichoirs hirondelle et goûter
- 10. Loisirs et culture
 - 10.1 Demande de contribution financière SRPB
 - 10.2 Demande Messe de minuit Ile Dupas
 - 10.3 Marché de Noël, location salle
 - 10.4 PAC rurales, roulotte Paul Buissonneau été 2020
 - 10.5 Représentants et substitut 2020, SRPB
 - 10.6 Accueillir artiste semaine de la culture
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée

312-2019 Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

313-2019 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Éric Chevrette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.
Adoptée

5. Administration

5.1 Adoption des dépenses de novembre 2019

314-2019 Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas accepte les dépenses et salaires du mois de novembre 2019 au montant totalisant 43 637.53 \$.

Adoptée

5.2 Factures à payer

Considérant les factures à payer totalisant un montant de 60 630.93\$;

315-2019 Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas autorise le paiement des factures pour décembre 2019.

Adoptée

5.3 Vacance poste de conseiller no 2,

Considérant le décès de M. Maurice Désy en date du 10 novembre 2019;
Considérant que M. Désy occupait le siège numéro 2 du conseil municipal;

316-2019 Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Alain Goyette

Que le conseil municipal de La Visitation-de-L'Ile-Dupas constate la vacance au siège de conseiller numéro 2 et qu'un processus d'élection partielle aura lieu en date du 29-03-2020 en vue de palier à la vacance.

5.4 Déclaration des dons et autres avantages, élus

À ce jour les conseillers suivant ainsi que la mairesse : M. Éric Chevrette, conseiller no 1, M. Martial Belley, conseiller no 3, M. Simon Deguise, conseiller no 4, M. Alain Goyette, conseiller no 5, Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6, déclarent, d'avoir reçu aucuns dons ou autres avantages

5.5 Soumission analyse d'eau

Attendu que Nordikeau nous a transmis une soumission pour le tarif des analyses de l'eau de notre réseau d'aqueduc pour l'année 2020;

Attendu que présentement, ce sont eux qui nous desservent et que nous sommes satisfaits;

Attendu que la soumission se chiffre à 1815.13\$ avant taxes pour les analyses régulières répondant aux normes de vérification d'un réseau;

317-2019

Il est proposé par M.Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Il est résolu que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas a pris connaissance de la soumission, le conseil donne le mandat à Nordikeau de maintenir le service d'analyse d'eau potable sur notre territoire pour l'année 2020 selon la soumission référence 80000-001-4599-318, mandat 20074-017 .

M. Alain Goyette se retire de ce point, déclare être en conflit d'intérêt.

Adoptée à majorité

5.6 MDDELCC : redevances

Point d'information

5.7 Compensations 2019 collecte sélective

Point d'information

5.8 A) Mandats Bélanger Sauvé Dossier cour municipale

Attendu que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

Attendu que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Attendu que la municipalité considère avantageuse la dite offre de service et est satisfaite des services rendus;

En conséquence,

318-2018

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M.Simon Deguise

Et résolu unanimement que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, laquelle comprend les éléments suivants :

➤ Toutes communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale et la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 500\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée

5.8 B) Mandats Bélanger Sauvé Dossiers courants

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 30 octobre 2019, valide pour toute l'année 2020;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS

il est proposé par M. Éric Chevrette

APPUYÉ PAR M. Martial Belley
et résolu unanimement :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 30 octobre 2019 pour un montant de 200,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2020.

Adoptée.

5.9 Avis motion projet règlement 290-2019, taxation 2020

Avis de motion est donné par M. Alain Goyette

Que sera présenté le projet de règlement 290-2019 qui portera sur les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2020.

5.10 Adoption projet règlement 290-2019

5.11 Déneigement entrées centre communautaire

Considérant que l'entente est échue;

320-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas approchera le concierge monsieur Sébastien Cayer pour déneiger l'entrée du centre communautaire. Si toutes fois, il n'est pas intéressé, nous demanderons à monsieur Claude Cayer ou monsieur Alexandre Plante pour un montant de 300.00\$.

Adoptée

5.12 Calendrier des séances de 2020

321-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Éric Chevette

D'APPROUVER le calendrier des séances du conseil 2020 tel que présenté

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2020		
JOUR	DATE	HEURE
Lundi	13 janvier	19 :30h
Lundi	3 février	19 :30h
Lundi	2 mars	19 :30h
Lundi	6 avril	19 :30h
Lundi	4 mai	19 :30h
Lundi	1er juin	19 :30h
Lundi	6 juillet	19 :30h
Lundi	10 août	19 :30h
Lundi	14 septembre	19 :30h
Lundi	5 octobre	19 :30h
Lundi	2 novembre	19 :30h
Lundi	7 décembre	19 :30h

Adoptée

5.13 Correspondance :

- A) Remerciement Drapeau de la Famille
- B) Remerciement SRPB
- C) Levée de fond : Fées des dents –remis à une prochaine séance
- D) Association pulmonaire contre le radon - remis à une prochaine séance
- E) Demande appui SCIRBI

Considérant que la SCIRBI nous présente une demande de financement;

Considérant que leurs sentiers sont ouverts gratuitement au public;

Considérant que leur mission de conservation de milieu humide est un apport important pour l'environnement;

En conséquence,

322-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Éric chevrette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas accepte de verser la somme de 2000\$ pour les soutenir dans leurs actions pour l'année 2020.

Adoptée

- F) CTRB : Message temps des fêtes

Considérant que CTRB est la télévision communautaire desservant notre région;
Considérant que plusieurs de nos citoyens y trouvent un intérêt et utilisent ce média;

En conséquence,

323 -2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas retienne le service au montant de 100\$ pour offrir des vœux de Noël à sa population. Le conseil mandate madame Marie-Pier Aubuchon, la mairesse et monsieur Éric Chevrette, conseiller pour représenter la municipalité.

Adoptée

- G) Fondation Cégep de Joliette - remis à une prochaine séance

5.14 Chambre de commerce, renouvellement adhésion

Considérant que le temps est venu pour le renouvellement de notre adhésion à la Chambre de Commerce de Berthierville;

En conséquence,

324-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas renouvelle notre adhésion pour l'année 2020, pour un montant de 120\$ plus taxes applicables.

Adoptée

5.15 FQM : inclusion

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Considérant que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

Considérant que la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

Considérant que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Considérant que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

Considérant que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

Pour ces motifs,

325-2019

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Éric Chevrette

Que par la présente Déclaration de la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, La Visitation-de-L'Ile-Dupas se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adopté

5.16 Date adoption budget

Le budget pour l'année 2020 sera adopté en date du 16 décembre lors d'une assemblée spéciale à 19 :30 heures.

5.17 Frais témoin à la cour

Considérant qu'en tant que directrice générale, Mme Toupin a dû se rendre à la cour en tant que témoin dans la cause Rivet-Goyette-Lafontaine-Courchesne en date du 1^{er} octobre 2019;

Considérant que les avocats de la partie défenderesse lui ont remis un montant de 26.73\$, comme prévu dans la législation pour frais encourus;

Considérant qu'elle a remis ce montant à la municipalité, telle que stipulé à l'article 5.2 de son contrat;

Pour ces motifs,

326-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas lui rembourse ces frais de déplacement pour un montant de 26.73\$ (59.4 Km pour l'aller-retour au taux de 0.45\$/Km) .

M.Alain Goyette de retire de ce dossier, déclare être en conflit d'intérêt.

Adopté à majorité

6. Sécurité publique

6.1 Assigner signataire entente 911

327-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu que le conseil mandate la direction générale ou le (la) maire (mairesse) pour signer les documents pour l'entente 911.

Adoptée

7. Transport/Voirie

7.1 Demande DLC Haut-Saint-François

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la Ministres des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures

En conséquence,

328-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Simon Deguise

Que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de route sen milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures

Que cette demande soit adressée au Ministre des Finances, à la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et au Ministre du transport avec copie au député, Mme Caroline Proulx afin de suscité l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adoptée

7.2 Reddition compte programme aide voirie locale projet particulier

Attendu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

329-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas approuve les dépenses d'un montant de 9865.17 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

7.3 Travaux du 894 au 902 Rg Dupas, résolution 306-2019

Considérant que de nouveaux éléments nous portent à revoir nature et l'étendue des travaux;

Pour ces motifs,

330-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu que le conseil n'initiera pas les travaux prévus pour le drainage de la rue cet automne. La situation sera réévaluée au printemps prochain.

Adoptée

8. Urbanisme

8.1 Rapport urbanisme novembre 2019, dépôt de document

9. Environnement

9.1 Contrat matières résiduelles

Considérant que la MRC a été en appel d'offre pour les municipalités pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables, pour les trois prochaines années;

Considérant que pour notre municipalité, il n'y a eu qu'une seule soumission.

Considérant que le seul soumissionnaire est EBI Environnement au montant de 46 471.62\$ avant taxes, pour les trois années;

2020	15 490.54 \$ avant taxes
2021	15 490.54 \$ avant taxes
2022	15 490.54 \$ avant taxes

331-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Éric Chevrette

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas accepte la soumission de EBI au montant de 46 471.62\$ avant taxes pour les trois années suivantes (2020-2021-2022) et octroie le contrat tel que stipulé dans l'appel d'offre.

Adoptée

9.2 Nichoirs hirondelle et goûter

Considérant que le comité de l'environnement de la municipalité se rencontre le 7 décembre 2019 pour la fabrication des panneaux de nichoirs d'hirondelles bi-colores ;

Considérant que le comité souhaite organiser un goûter entre membre du comité et donc les membres du conseil sont invité à se joindre pour initier un moment de partage entre le conseil et les membres du comité.

332-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu que le conseil autorise un montant de 200.00 \$ pour la tenue de cet événement.

Adoptée

10. Culture et Loisirs

10.1 Demande de contribution financière SRPB

Considérant que la société de récréo-tourisme a déposé son bilan de l'été 2019;

Considérant que cette organisation existe de par l'apport des municipalités participantes;

333-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Simon Deguise

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas accepte de verser une contribution de 2000\$ l'année 2020 pour qu'elle puisse poursuivre ses activités en 2020.

Adoptée

10.2 Demande Messe de minuit Ile Dupas

334-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Martial Belley

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas accepte de verser une contribution de 100\$ pour un goûter offert gratuitement à la population après la messe de minuit.

Adoptée

10.3 Marché de Noël, location salle

335-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Alain Goyette

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas loue l'église du village au coût de 150\$ pour tenir le marché de Noël le 14 décembre prochain et montant de 100.00\$ pour l'achat de décoration de Noël

Adoptée

10.4 PAC Rurales, roulotte Paul Buissonneau été 2020

336-2019

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Simon Deguise

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas fasse une demande au PAC rurales pour la tenue d'une représentation de la roulotte Paul Buissonneau à l'été 2020.

Adoptée

10.5 Représentants et substitut 2020, SRPB

337-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Maryse Courchesne

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas nomme comme représentant au conseil de la SRPB les personnes suivantes, madame Marie-Pier Aubuchon, Mairesse, Simon Deguise et Alain Goyette

Adoptée

10.6 Accueillir artiste semaine de la culture

Considérant que Monsieur Gilles Turcotte, artiste, demande au conseil de l'accueillir du la semaine de la culture dans la municipalité pour son lancement de disque ;

Considérant qu'il n'y a aucun frais a déboursé par la municipalité ;

338-2019

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M.Éric Chevrette

Et résolu que le conseil accueille monsieur Gilles Turcotte, artiste, dans la semaine de la culture.

Adoptée

11. Période de question

Le conseil répond aux questions des citoyens

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

339-2019

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 21 :37 heures.

Mme Marie-Pier Aubuchon,
Mairesse

Mme Amélie Drainville,
Secrétaire d'assemblée